

Coup d'État au Mali

Mali : les ONG condamnent le coup d'État militaire et appellent à la restauration de la légalité constitutionnelle



Description :

La FIDH, son organisation membre au Mali, l'AMDH, et l'UIDH condamnent le coup d'état militaire au Mali et appellent à la libération des personnes arrêtées et au rétablissement rapide de la légalité constitutionnelle.

Copyright © Mouvement mondial des droits humains - Tous droits réservés

La FIDH, son organisation membre au Mali, l'AMDH, et l'UIDH condamnent le coup d'état militaire au Mali et appellent à la libération des personnes arrêtées et au rétablissement rapide de la légalité constitutionnelle.

Le 21 mars 2012, des militaires affectés au camp de Kati, à 15 Km de Bamako, se sont mutinés avant de marcher sur la capitale, où ils ont pris possession de la radio et de la télévision malienne, l'ORTM, et pris position autour du palais présidentiel. Des combats opposant la garde présidentielle, fidèle au président élu Amadou Toumani Touré, et les mutins auraient fait plusieurs morts dont des civils.

Le 22 mars au matin, le porte-parole des mutins, le lieutenant Amadou Konaré, parlant au nom d'un Comité national pour le redressement de la démocratie (CNRDR), annonçait sur les ondes de l'ORTM avoir pris le pouvoir, dissous les institutions de la République et suspendu la Constitution.

Le capitaine Amadou Haya Sanogo, se présentant comme le président du CNRDR réitérait quelques heures plus tard ces affirmations à la télévision nationale et appelait les militaires au calme. Les putschistes disent avoir voulu mettre fin à « *l'incapacité du régime du président Amadou Toumani Touré à gérer la crise au nord* » et « *l'incompétence du Haut-Commandement militaire* » à combattre la rébellion armée touareg du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et du groupe islamiste fondamentaliste Ançar Dine qui combattent l'armée malienne et qui ont conquis plusieurs villes ces dernières semaines. Le lieutenant Konaré a notamment estimé que l'armée manquait de moyens adéquats pour défendre la patrie.

« *Nous condamnons ce coup d'Etat militaire qui vient briser la démocratie malienne qui devait s'exprimer par l'élection présidentielle dans un mois* » a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH. « *Les solutions aux problèmes du Mali ne passeront pas les armes. La junte militaire doit rendre le pouvoir aux civils dans les plus bref délai* » a-t-elle ajouté.

Plusieurs membres du gouvernement auraient été arrêtés parmi lesquels le Premier ministre, Mme Cissé Mariam Kaïdama Sidibé, le ministre des Affaires étrangères, M. Soumeylou Boubèye Maïga, et celui de l'Administration du territoire, M. Kafougouna Koné. Les putschistes auraient par ailleurs interpellé plusieurs hommes politiques et certains chefs d'institutions qui seraient depuis lors détenus au camp militaire de Kati. Le président de la République, M. Amadou Toumani Touré aurait échappé à l'arrestation et se serait réfugié à l'Ambassade des États-Unis. Le Haut-Commandant des Forces armées, le Général Keïta, et le gouverneur de la ville, M. Mamadou Adama Diallo, auraient eux aussi été arrêtés dans la ville de Gao où un soulèvement de l'armée a également été constaté.

« *Nous appelons le CNRDR à rendre le pouvoir aux civils et à garantir l'intégrité physique et morale de toutes les personnes arrêtées* » a déclaré Moctar Mariko, président de l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH). « *Les arrestations doivent cesser et les personnes arrêtées doivent être libérées* » a-t-il ajouté. Pour Brahim Koné, président de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH) et ancien président de l'AMDH, « *des élections doivent être organisées dans les plus brefs délais afin de permettre un retour rapide à l'ordre constitutionnel* ».

Le 22 mars, en milieu de journée, le CNRDR a annoncé par la voix de son porte-parole, le Lieutenant Amadou Konaré, « *la fermeture de toutes les frontières, terrestres et aériennes, avec les pays voisins* » et a confirmé l'instauration d'un couvre-feu, sans en préciser ni la durée, ni les heures d'instauration.

« C'est un changement anticonstitutionnel de pouvoir qui doit être sanctionné par la communauté internationale avec la plus vive énergie » a déclaré Me Sidiki KABA, président d'Honneur de la FIDH. « Ce coup d'État est anachronique du processus démocratique qui tente de s'enraciner en Afrique de l'Ouest » a-t-il expliqué et « seul un pouvoir démocratiquement élu et respectueux des libertés fondamentales peut lutter légitimement contre le terrorisme et l'extrémisme, trouver des solutions politiques aux préoccupations des minorités nationales ou encore garantir la sécurité de tous et des frontières » a-t-il conclu.